

Le Maire de LA FOREST-LANDERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2131-2, L2213-1, L2213-2 et L2213-5,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L511-1,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.417-10 et R 411-25,

Vu le décret n° 72.541 du 30 juin 1972 portant règlement d'administration publique, modifiant et complétant le Code de la Route,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police, en matière de circulation routière, et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié sur la signalisation des routières,

Vu l'arrêté interministérielle du 6 novembre 1992 modifié – Livre I - 8ème partie – sur la signalisation temporaire,

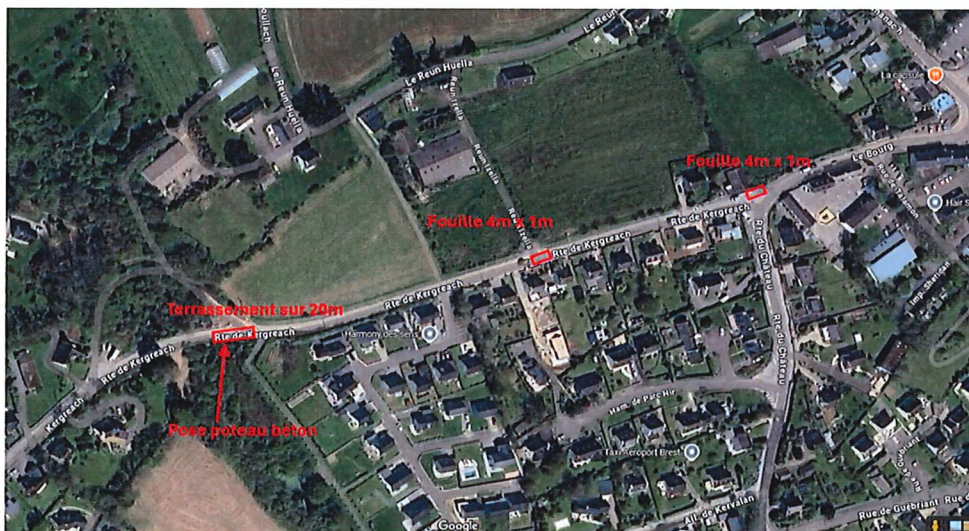
Considérant la demande formulée par l'entreprise Ineo – Za de Mescoden – 7 rue Georges Guynemer – 29260 Ploudaniel – représentée par David SIMON (06 42 07 31 18) afin d'effectuer les travaux d'alimentation en haute tension du lotissement Le Reun, situé route de Kergreac'h à La Forest-Landerneau,

ARRETE

Article 1 :

Le chantier s'effectuera en plusieurs étape :

- Ouvrir une fouille dans le trottoir à l'intersection avec la route du Château,
- Ouvrir une fouille sur la chaussée, devant l'entrée du lotissement *Le Reun*,
- Réaliser environ 20 mètres de terrassement,
- Pause d'un poteau béton pour effectuer la continuité avec l'existant,



La circulation et le stationnement seront interdits dans l'emprise des travaux : la route sera barrée. Le chantier aura lieu du lundi 26 mai au vendredi 06 juin 2025 sur toute la journée.

Article 2

Le bus scolaire et les services de collecte des déchets pourront circuler ponctuellement grâce à une plaque en fonte. La route barrée concernera uniquement les riverains.

Article 3 :

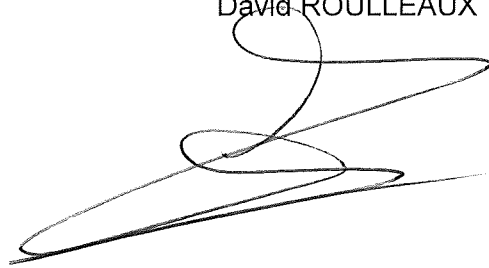
La signalisation réglementaire est mise en place, maintenue en bon état et enlevée à la fin des travaux par l'entreprise Ineo.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur Le Commandant de Gendarmerie de GUIPAVAS,
L'entreprise Ineo,

Fait à La Forest-Landerneau
Le 22 mai 2025,

Le Maire,
David ROULLEAUX

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.